

Le 12 septembre 2024

### RÉSULTATS DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024

#### SIGNATURE DU PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD PAR COMPAGNIE DU CAMBODGE

#### PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE ANNONCÉE PAR BOLLORÉ SE SUR LES ACTIONS DE COMPAGNIE DU CAMBODGE

#### MISE EN LIGNE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

#### Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2024

Le Conseil de Surveillance de Compagnie du Cambodge, réuni le 12 septembre 2024, a examiné les comptes du premier semestre 2024 arrêtés par le Directoire.

**Le résultat opérationnel** affiche une perte de -0,6 million d'euros contre une perte de -0,5 million d'euros au premier semestre 2023.

**Le résultat financier** ressort à 28,6 millions d'euros, en hausse de 22 % par rapport au premier semestre 2023. Il est principalement constitué des dividendes reçus et des revenus d'intérêts, qui ont bénéficié de la hausse des taux d'intérêt au premier semestre 2024.

**La part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles** s'établit à -0,7 million d'euros, contre -2,0 millions d'euros au cours du premier semestre 2023. Cette évolution intègre essentiellement la hausse de la contribution chez Société Industrielle et Financière de l'Artois, qui bénéficie de l'augmentation des taux d'intérêts.

**Le résultat net du Groupe** s'établit à 22,4 millions d'euros contre 16,6 millions d'euros au premier semestre 2023. **Le résultat net part du Groupe** ressort à 21,2 millions d'euros contre 15,2 millions d'euros en 2023.

#### Chiffres consolidés de Compagnie du Cambodge

(en millions d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	0,1	0,1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(0,6)</b>	(0,5)
Résultat financier	28,6	23,5
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(0,7)	(1,8)
Impôts	(4,9)	(4,6)
Résultat net des activités abandonnées	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>22,4</b>	16,6
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>21,2</b>	15,2

*Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés résumés semestriels 2024 ont été effectuées et le rapport de certification sera émis après vérification du rapport semestriel d'activité.*

## **Projet de fusion par absorption de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge**

Le Directoire de Compagnie du Cambodge et le Conseil d'administration de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ont approuvé ce jour les termes du projet de fusion par voie d'absorption de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge, dont le principe avait été annoncé le 10 juillet 2024. Cette opération s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de simplification des structures du Groupe Bolloré.

Pour rappel, il sera proposé aux actionnaires de Compagnie du Cambodge de procéder à une division par 100 du nominal de l'action Compagnie du Cambodge avant la réalisation de la fusion. La parité de fusion, postérieurement à la division du nominal, serait de 110 actions Compagnie du Cambodge pour 1 action de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard.

Le traité de fusion, conclu ce jour entre Compagnie du Cambodge et la société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, sera soumis à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Compagnie du Cambodge et de la société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard appelées à se réunir le 21 octobre 2024. Les ordres du jour ainsi que les projets de résolutions seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les prochains jours.

Le commissaire à la fusion, Monsieur Maurice Nussenbaum du cabinet Sorgem Evaluation, désigné par ordonnance de la Présidente du Tribunal de Commerce de Nanterre, a établi les rapports prévus par la loi sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports. Ces rapports ainsi que l'ensemble des documents d'information relatifs à la fusion seront mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.compagnie-du-cambodge.fr>.

## **Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncé par Bolloré SE**

Compagnie du Cambodge prend acte de l'annonce, ce jour, d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de Bolloré SE sur Compagnie du Cambodge. Cette offre prendra la forme d'une offre publique alternative payable, soit en espèces (branche achat), soit en actions UMG (branche échange), soit une combinaison des deux, et dont les termes proposés sont les suivants :

- branche achat : 93 euros par action Compagnie du Cambodge, soit une prime de 27 % par rapport au cours moyen pondéré 1 mois au 11 septembre 2024 ;
- branche échange : 4,07 actions Universal Music Group (UMG) pour 1 action Compagnie du Cambodge.

Cette opération serait mise en œuvre postérieurement à la réalisation de l'absorption de la Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge.

Dans ce cadre, le cabinet Accuracy, représenté par M. Henri Philippe, a été désigné en qualité d'expert indépendant appelé à se prononcer sur l'équité des conditions financières de ce projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, sur le fondement de l'article 261-1, I, 1°, 4° et II du règlement général de l'AMF.

La désignation du cabinet Accuracy avait précédemment été soumise à l'AMF, conformément à l'article 261-1-1, I du règlement général de l'AMF, qui ne s'y est pas opposée.

L'expert indépendant aura pour mission, en application des articles 261-1 et suivants, du règlement général de l'AMF, d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Le Conseil de surveillance se réunira le moment venu, connaissance prise du rapport de l'expert indépendant, pour émettre un avis motivé sur ce projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, conformément à l'article 231-19, 4° du règlement général de l'AMF.

## **Mise en ligne du rapport financier semestriel 2024**

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2024 de Compagnie du Cambodge a été mis à disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le rapport financier semestriel peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.compagnie-du-cambodge.fr>.